

ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

ELECTIONS AU CONSEIL D'ÉCOLE POLYTECH MARSEILLE D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

SCRUTIN DU 13 MARS 2025

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;

Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil de d'école Polytech Marseille en date du 07 février 2025;

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection des représentants des usagers et personnels au conseil de l'école Polytech Marseille qui aura lieu le **13 Mars 2025 de 9h00 à 16h00**, les listes de candidatures suivantes ont été déclarées recevables :

COLLEGE A

- ESPRIT Polytech
- Polytech Autrement

COLLEGE B

- COME
- OSER l'esprit POLYTECH

COLLEGE BIATSS

- PolyTech&Admin
- POLYTECH'EMENT VOTRE !
- Un Polytech pour tous

COLLEGE USAGERS

- PolyUni

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'école.

Article 3 :

Le Directeur de l'École est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 05 mars 2025

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
le Directeur de l'école Polytech Marseille**


Le Directeur
de Polytech Marseille
Romain LAFFONT

Romain Laffont